

**Classe de première**

**Voie générale**

Tronc commun

**HISTOIRE-GÉOGRAPHIE**

**Évaluation Commune**

Durée de l'épreuve : 2 heures

Les élèves doivent traiter les deux parties du sujet.

Les calculatrices ne sont pas autorisées.

## Première partie : question problématisée (sur 10 points)

Comment le mouvement des nationalités remet-il en cause les décisions du congrès de Vienne de 1815 à 1848 ?

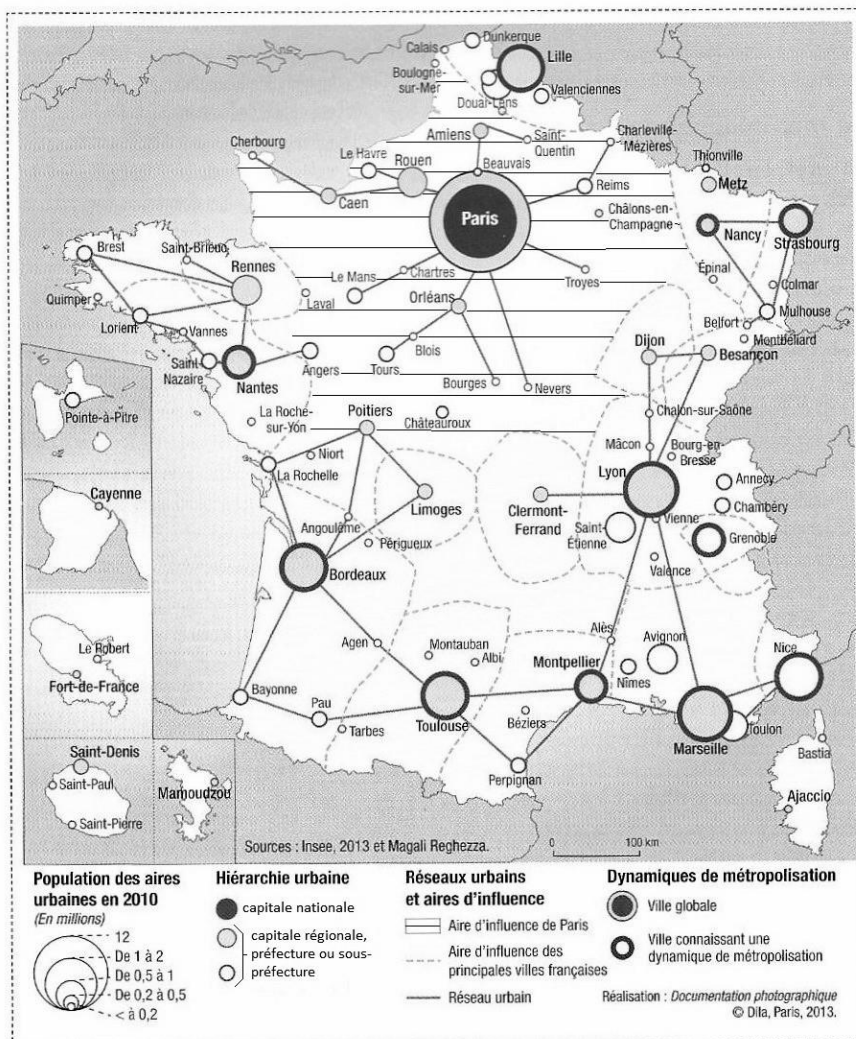
Vous montrerez l'importance du Congrès de Vienne, l'émergence de revendications nationales partout en Europe, et leurs résultats.

## Deuxième partie : analyse de documents (sur 10 points)

En analysant les documents suivants, vous expliquerez la hiérarchisation du réseau urbain français puis vous mettrez en valeur les dynamiques actuelles de la métropolisation sur le territoire national.

L'analyse des documents constitue le cœur de votre travail, mais nécessite pour être menée la mobilisation de vos connaissances.

### Document 1 : Le système urbain français.



Source : d'après Magali Reghezza, « La France. Une géographie en mouvement », *La Documentation photographique* n°8096, La Documentation française, 2013.

## Document 2 : l'impact de la métropolisation sur le système urbain français.

La métropolisation ne bouleverse pas les hiérarchies urbaines du territoire français ; elle en crée de nouvelles.

Le fait métropolitain privilégie un certain nombre d'agglomérations. Celles-ci déploient des stratégies de développement qui sont autant d'ancrage à la mondialisation, et à sa déclinaison régionale, l'Union européenne. De fait, la métropolisation est souvent plus avancée dans les capitales régionales comme Lyon, Lille ou Strasbourg mais toutes ces villes ne sont pas métropoles. Par exemple, Nantes et Rennes ou Toulouse et Bordeaux connaissent des trajectoires contrastées : le degré de métropolisation est bien plus élevé à Toulouse et à Nantes. Limoges, Clermont-Ferrand, Caen ou Dijon conservent un rôle de capitale régionale incontestée, mais ne peuvent être considérées comme des métropoles d'envergure européenne.

La métropolisation modifie également les relations entre les villes. Dans le réseau urbain, la hiérarchie urbaine et les échanges obéissent au modèle centre-périphérie : la ville de rang supérieur commande les villes de niveau inférieur, la relation est verticale et se détermine sur le mode dominant-dominé. Or, les métropoles ont pour caractéristiques de tisser des interactions intenses avec des villes de même rang. [...] Certaines métropoles comme Lille, Lyon, Toulouse, sont ainsi rattachées au système métropolitain européen, quand Paris est inséré dans le système des villes globales. Dans tous les cas, le système métropolitain possède un rayonnement suprarégional.

Source : Reghezza-Zitt, M., 2013, La France, une géographie en mouvement, *La Documentation photographique*, n°8096, La Documentation française. p. 9.